

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 25 septembre 2020</b>	<b>N° 2020-210</b>

Convocation du 18 septembre 2020

Aujourd'hui vendredi 25 septembre 2020 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Maxime GHESQUIERE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, Mme Emmanuelle AJON, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PESCHINA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Patrick LABESSE à M. Alain GARNIER  
M. Bernard-Louis BLANC à Mme Marie-Claude NOEL  
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO  
Mme Fabienne DUMAS à M. Gwénaél LAMARQUE  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Fatiha BOZDAG  
M. Guillaume MARI à Mme Delphine JAMET  
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Jacques MANGON

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Claudine BICHET à partir de 12h20  
Mme Céline PAPIN à Mme Camille CHOPLIN à partir de 12h25  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 10h30  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 10h30  
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Cyrille JABER à partir de 12h20

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 25 septembre 2020</b>	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire  <b>Direction du foncier</b>	<b>N° 2020-210</b>

**Talence Médoquine - Cession à Axanis d'une unité foncière métropolitaine d'environ 1 431 m2 située entre la rue Avison et l'avenue de la Mission Haut Brion - Décision-Autorisation**

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La commune de Talence, sous le portage de la société Axanis, a lancé son premier projet d'habitat participatif, démarche d'accession à la propriété qui consiste à réunir un groupe de personnes, les futurs habitants, afin qu'ils conçoivent ensemble leur résidence.

Ce projet dans le quartier de la Médoquine, est composé de douze logements en accession abordable à la propriété, via le PSLA, (Prêt social location accession).

Le site identifié pour ce projet est issu d'une unité foncière appartenant à Bordeaux Métropole d'une superficie de 1 431 m<sup>2</sup> environ, comprenant une maison d'habitation dont la démolition sera prise en charge par Axanis, située entre la rue Avison et l'avenue de la Mission Haut Brion à Talence, et correspondant à un délaissé d'opération de voirie.

Cette volonté a été formalisée par une convention partenariale entre la Ville de Talence, Bordeaux Métropole et Axanis, objet de la délibération n° 2017-0335 du Conseil de Bordeaux Métropole du 19 mai 2017.

Afin de mener à bien ce projet, il convient de céder à Axanis l'emprise du foncier correspondant à ce programme d'habitat participatif. L'assiette totale de cet îlot, d'une superficie d'environ 1 431 m<sup>2</sup>, est décomposée de la manière suivante :

Section	n° parcelle	Contenance (m <sup>2</sup> )	Cession (m <sup>2</sup> )
AI	343	269	149
	481	76	70
	484	159	154
	487	414	400
	494	79	78
	497	94	81
	500	87	76
	503	111	76
	507	250	241
	509	99	93
	523	14	13
Total			1 431

La cession de ce bien interviendrait au prix de 207 000 € HT, TVA en sus selon la réglementation en vigueur le jour de la réitération par acte authentique, étant précisé que ce prix est conforme à l'avis n° 2020-33522V1335 du 23 juillet 2020 de la Direction immobilière de l'Etat.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5217-2,

**VU** la délibération n° 2017-0335 du Conseil de Bordeaux Métropole du 19 mai 2017.

**VU** l'avis n° 2020-33522V1335 du 23 juillet 2020 de la Direction immobilière de l'Etat.

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** le projet répondant aux objectifs métropolitains de diversification et de promotion d'un habitat participatif en accession abordable, justifie une cession à Axanis.

### **DECIDE**

**Article 1 :** de céder au profit de la société AXANIS une unité foncière appartenant à Bordeaux Métropole d'une superficie de 1 431 m<sup>2</sup> environ telle que décrite ci-dessus, comprenant une maison d'habitation dont la démolition sera prise en charge par Axanis, située entre la rue Avison et l'avenue de la Mission Haut Brion à Talence, moyennant un prix de 207 000 € HT, conformément à l'avis n° 2020-33522V1335 du 23 juillet 2020 de la Direction immobilière de l'Etat, TVA en sus selon la réglementation en vigueur le jour de la réitération par acte authentique.

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte et tout autre document afférent à cette transaction.

**Article 3 :** d'imputer la recette provenant de cette cession au chapitre 77, compte 775, fonction 515 du budget principal de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Contre : Monsieur POUTOU

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 25 septembre 2020

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>30 SEPTEMBRE 2020</b>	Pour expédition conforme, la Vice-présidente,  Madame Christine BOST
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>30 SEPTEMBRE 2020</b>	